

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA STEP DU FORMANS

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement indique que la maîtrise d'œuvre des travaux pour la nouvelle station d'épuration du Formans doit faire l'objet d'un marché public de services dont la valeur est estimée à 480 000 € (environ 8 % du montant des travaux estimés à 6 M€).

Ce marché sera supérieur au seuil européen des marchés publics de services, fixé à 209.000 €.

Cependant, l'article 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, stipule que pour les acheteurs soumis à la loi « MOP », les marchés publics de maîtrise d'œuvre égaux ou supérieurs aux seuils de procédure formalisée doivent faire l'objet d'un concours, sauf pour les ouvrages d'infrastructures.

En l'espèce, ce sont donc les règles générales de passation des marchés qui s'appliquent, à savoir l'une des procédures formalisées suivantes : l'appel d'offres, la procédure concurrentielle avec négociation ou le dialogue compétitif.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle STEP du Formans comportant des prestations de conception, il est proposé de recourir à la procédure concurrentielle avec négociation, conformément au II de l'article 2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Cette procédure nécessite de constituer une commission spécifique au marché de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle station du Formans composée en référence aux commissions d'attribution des délégations de service public (article L1414-2 du CGCT) : « [...], le titulaire (du marché public) est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. ».

Cette commission doit être composée du président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'article L1411-5 précise également le rôle de la commission et la procédure de désignation du candidat retenu :

La commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

« Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention (le président) organise librement la négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. »

Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. »

Afin de simplifier les désignations, le bureau communautaire, propose de composer la commission pour le marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle station du Formans à l'identique de la commission d'appel d'offre de la CCDSV et de présenter une liste unique de titulaire et de suppléants.

Après appel des listes de candidats pour cette commission, seule la liste suivante se présente :

- Président : Bernard GRISON ; suppléant du président : Christian BAISE.
- Titulaires : Brigitte COULON, Marc PECHOUX, Etienne SERRAT, Bernard REY, Vincent LAUTIER.
- Suppléants (dans l'ordre) : Roger CHORIER, Richard SIMMINI, Jacky DUTRUC, Martial THEVENET, Pierre PERNET.

Sont élus à l'unanimité pour la commission pour le marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle station du Formans :

- ✓ **Titulaires** : Bernard GRISON (Président), Brigitte COULON, Marc PECHOUX, Etienne SERRAT, Bernard REY, Vincent LAUTIER.
- ✓ **Suppléant du Président** : Christian BAISE.
- ✓ **Suppléants** (dans l'ordre) : Roger CHORIER, Richard SIMMINI, Jacky DUTRUC, Martial THEVENET, Pierre PERNET.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIN 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C50-AG
Affichage le :

13 JUIN 2017

A Trévoux, le 29 mai 2017

Le Président,
Bernard GRISON

